



PROJET ASSOCIATIF 2022-2024

NA MAN00 – [Indice 2](#) – 12 pages dont 1 d'annexe

[Indice 1](#) : Projet correspondant à la période 2019-2021

[Indice 2](#) : Projet correspondant à la période 2022-2024

Validé en CA de l'association « Les Amis de la Chaumière », le 06/01/2022

	NOM	DATE	VISA
Rédacteur	Membres du CA et membres de l'équipe de Direction	26/10/2021	
Vérificateur	ROBERT Francis	08/12/2021	
Approbateur	BLAISE Dominique	15/12/2021	



SOMMAIRE

Présentation de la note	3
1. Objet.....	3
Contenu de la note : Le projet associatif 2022-2024	4
1. POSITIONNEMENT DE L'ASSOCIATION	4
1.1 Un statut qui engage	4
D'une simple association gestionnaire et employeur à une association d'action sociale qui évolue progressivement vers une association se comportant comme une entreprise sociale s'inspirant du concept d'économie sociale et solidaire.	4
1.2 Une politique associative claire.....	5
2. AUJOURD'HUI ON PREPARE DEMAIN.....	6
2.1 Les enjeux.....	6
2.2 La gouvernance et le leadership.....	6
2.3 Un projet pour être acteur dans un contexte d'évolution du modèle social.....	7
3. LES OBJECTIFS 2022-2024.....	7
3.1 Renforcer les échanges avec la nouvelle équipe du CD54 et faire reconnaître notre engagement et nos besoins.....	8
3.2 Rechercher des compléments financiers en répondant notamment à des appels à projet et en sollicitant des dons.	8
3.3 Saisir les opportunités d'expansion de notre offre de services.	8
3.4 Développer la communication notamment externe avec nos partenaires, adhérents et la société civile.	8
3.5 Développer notre réseau	8
3.6 Pérenniser l'Association	9
3.7 Intensifier la démarche qualité	9
3.8 Poursuivre les projets engagés en 2021.....	9
4. LES FEMMES ET LES HOMMES.....	11
ANNEXE 1 : Liste des membres du Conseil d'Administration.....	12



Présentation de la note

1. Objet

Ce document présente le projet associatif 2022-2024 de l'association Les Amis de la Chaumière. Ce projet, traduit dans un programme de management planifié sur 3 ans, servira de plan d'action pour piloter l'association.

Les objectifs de ce projet qui concernent l'institution « La Chaumière », sont traduits en lignes d'actions, intégrées, chaque année, à son Projet d'établissement.



Contenu de la note : Le projet associatif 2022-2024

1. POSITIONNEMENT DE L'ASSOCIATION

1.1 Un statut qui engage

L'association « Les Amis de La Chaumière » a pour but de s'occuper d'œuvres à caractère social et notamment de créer, d'entretenir et gérer des établissements à caractère social pour enfants mineurs. A ce titre, l'association est gestionnaire de l'institution à caractère social « La Chaumière ».

L'association dont le siège social est à Vilcey-sur-Trey (54700), square Jeanne HERMANN, est une association gestionnaire et employeur à but non lucratif (déclarée au J.O le 12/10/1966). Son statut relève de la loi de 1901 portant sur les associations. Ses administrateurs sont des personnes bénévoles.

L'association s'est dotée d'un fonds de dotation « La Chaumière » (déclaré au J.O. le 13/02/2009)

Vis-à-vis des Pouvoirs Publics, c'est l'activité de l'association qui est reconnue et non l'association elle-même ; de fait, l'agrément autorisant le fonctionnement de l'institution « La Chaumière » n'est pas donné à l'association mais à l'institution et les financements publics octroyés ne sont pas versés à l'association en tant que tels, bien que gérés sous la responsabilité de l'association, pour assurer la prestation d'accompagnement des enfants confiés à l'institution. C'est ainsi que les sommes non dépensées sont reprises par le département 54 ou réinvesties dans des projets précis après accord du département.

Néanmoins, l'association assume le rôle de personne morale et la fonction d'employeur du personnel salarié. Elle assume également la responsabilité du bon fonctionnement de l'institution dans son rôle d'accompagnement des enfants confiés, la responsabilité du respect de l'application des lois et réglementations en vigueur et la garantie de la bonne utilisation des fonds attribués.

Bien que l'activité de l'institution soit dépendante juridiquement, administrativement et financièrement du département, notre association, quant à elle, de par la dimension constitutive du fait associatif, se comporte, dans le domaine de la protection de l'enfance, non pas comme un prestataire de service mais comme un **partenaire à part entière des Pouvoirs Publics**.

D'une simple association gestionnaire et employeur à une association d'action sociale qui évolue progressivement vers une association se comportant comme une entreprise sociale s'inspirant du concept d'économie sociale et solidaire.

Face aux mutations sociétales en cours, à l'évolution des exigences de la puissance publique, le système social se transforme. Prendre en compte ces évolutions, pour agir au mieux dans l'intérêt supérieur des enfants qui nous sont confiés, a conduit notre association à se transformer en profondeur, en favorisant sa capacité d'adaptation et d'innovation. Cette transformation a amené l'association à intégrer le concept de **développement durable** (basé sur le trépied : économique, social et environnemental) et pour ce faire, développer :

- **Une gouvernance clairement identifiée**
- **Une évolution culturelle des personnels et la promotion du professionnalisme**



- **L'innovation et la capacité d'adaptation à répondre aux besoins du territoire et préparer l'avenir**
- **Un affichage et un partage des valeurs**
- **Une politique associative qui engage notre action**
- **Des réseaux d'adhérents, de personnes ressources, de professionnels médico-socio-économiques du territoire, en assistance**

Forte de cette évolution interne, l'association adopte aujourd'hui la posture d'une entreprise sociale s'appuyant sur le concept d'économie sociale et solidaire.

1.2 Une politique associative claire

L'association, positionnée entre la sphère publique et la sphère privée, s'affiche clairement :

L'Association les Amis de La Chaumière s'attache à ce que les jeunes qu'elle accompagne puissent se construire et s'inscrire socialement.

Cet affichage s'est traduit par le développement d'une stratégie d'enrichissement de l'offre de service, en s'inscrivant dans les orientations du schéma départemental enfance-famille 2018-2022 du département 54.

Ainsi ont été créés :

en 2019 :

- un **Service Éducatif de Placement et d'Accompagnement à Domicile (SEPAD)** permettant d'intervenir de manière préventive en évitant au mieux les séparations ;
- un second **internat** avec sa **maison de la rencontre**, à Toul, en milieu urbain ;

en 2020 :

- un **Plateau de soins Pluridisciplinaire (PSP)**, piloté par un médecin-psychiatre afin de mieux prendre en compte les post-traumatismes de l'enfant. L'intérêt de cette PSP est de travailler en lien avec l'équipe éducative pour élaborer le projet individuel de l'enfant et définir les moyens à mettre en œuvre.

Ainsi a été intégré **en 2020 :**

- le **Lieu de Vie et d'Accueil (LVA)** « la Galoche » en milieu rural, après une reprise du LVA géré par l'association Les Amis de la Galoche.

Ainsi ont été développés, **au cours des trois dernières années :**

- **l'accès à une informatique sécurisée** par un accompagnement éducatif pour tous les enfants ;
- la **démarche « Snoezelen »** (équipements et formation des professionnels) dans tous les sites ;
- la **médiation animale** pour les enfants et les parents ;
- un travail de **préparation et d'accompagnement à la majorité** (sur le plan scolaire ou professionnel, l'accès à l'hébergement notamment), conformément à la loi du 14 mars 2016, complétant celle du 5 mars 2007.

Pour enrichir cette action, un **suivi des jeunes majeurs** en demande de poursuite d'accompagnement leur est proposé par l'institution (cf. point 3.8.4)

L'association joue ainsi pleinement son **rôle de partenaire des Pouvoirs Publics en s'inscrivant de façon continue dans l'intérêt supérieur de l'enfant (loi du 14 mars 2016).**



2. AUJOURD'HUI, NOUS PREPARONS DEMAIN

2.1 Les enjeux

Les enjeux auxquels l'association est confrontée aujourd'hui sont :

- **L'avenir des jeunes confiés à l'institution**
- **La pérennité de l'association et de l'institution**
- **L'implication de la société civile**

2.2 La gouvernance et le leadership

L'association « Les Amis de La Chaumière » et la direction de l'institution « La Chaumière » assoient leur crédibilité sur une éthique humaniste, sur une vision optimiste de l'avenir, sur une ambition forte mais réaliste, sur un engagement clair, partagés et affichés et sur des résultats mesurables. Elles fondent leur autorité sur le positionnement de leurs responsabilités au regard de la loi et sur la qualité de la relation de travail entre l'association et l'institution.

L'association est fortement attachée aux valeurs humanistes fondatrices ainsi qu'à des valeurs éthiques et managériales :

Valeurs humaines

Le respect de la personne, enfant et adulte, ce qui inclut l'intégrité physique et mentale des personnes, le droit à la différence et la considération.

Le vivre ensemble avec le concours de la société civile.

Valeurs éthiques

Le respect de l'environnement tant sociétal que du point de vue du cadre de vie et de la nature.

Le respect des règles établies, de la législation et de la réglementation, les termes de la charte des droits et des libertés de la personne ainsi que la prise en compte des recommandations des bonnes pratiques professionnelles recommandées par la Haute Autorité de Santé (HAS).

Valeurs managériales

Le leadership, l'engagement et l'initiative pour mener une dynamique d'amélioration continue au service des usagers et de la collectivité.

Les administrateurs de l'association sont porteurs de ces valeurs ainsi que d'une culture commune de solidarité et de service public. Ils sont bénévoles, donc détachés de tout intérêt personnel lié à l'institution.

Les salariés de l'institution « La Chaumière » sont des professionnels reconnus qui se doivent de respecter les valeurs affichées, au travers des activités et actions qu'ils mènent au quotidien.

Une mission

La mission de l'association « Les Amis de La Chaumière », est de garantir le fonctionnement et la pérennité de l'institution « La Chaumière » dans le respect des valeurs fondatrices, des exigences légales et administratives et des moyens alloués, en partenariat avec le Conseil Départemental 54.

La mission de l'institution « La Chaumière », est d'assurer, pour les enfants qui sont confiés par l'Aide Sociale à l'Enfance, un accompagnement personnalisé qui leur permet de grandir avec leur réalité familiale et sociale afin qu'ils deviennent des citoyens autonomes.



Une ambition

En tant qu'institution à caractère social, La Chaumière a pour ambition d'amener chaque enfant à être acteur de son avenir en l'accompagnant dans ses relations familiales, scolaires ou professionnelles, associatives et amicales en lui proposant, chaque fois que nécessaire, des soins appropriés.

L'association « Les Amis de La Chaumière » se voulant d'action sociale, a également pour ambition de s'engager aux côtés des autres acteurs de l'action sociale du territoire mais aussi d'élargir ses réseaux afin, notamment, de rechercher des solutions innovantes pour aboutir au projet adapté à chaque enfant.

Un engagement fort

Dans une déclaration d'intention affichée, l'association et l'institution s'engagent sur la voie de l'amélioration continue, contribuant ainsi pleinement aux objectifs de réinsertion sociale des enfants.

- Nous nous engageons à appliquer le Projet Pour l'Enfant (PPE), conformément à la réforme de la protection de l'enfance et à la loi ;
- nous nous engageons à appliquer le projet associatif de l'Association « Les Amis de La Chaumière » ;
- nous nous engageons à appliquer les exigences de notre référentiel interne, et ainsi développer une démarche d'amélioration continue ;
- nous nous engageons à garantir un fonctionnement bientraitant pour la population qui nous est confiée en nous appuyant sur les recommandations des bonnes pratiques professionnelles de la HAS ;
- nous nous engageons à prendre en considération les attentes de nos bénéficiaires, partenaires et parties prenantes ;
- nous nous engageons à respecter les obligations légales et à être en conformité avec la réglementation.

2.3 Un projet pour être acteur dans un contexte d'évolution du modèle social

Le projet 2022-2024, dans la continuité du projet 2019-2021, s'inscrit dans une logique de développement durable, prenant ainsi en compte les réalités et les contraintes économiques, sociétales et environnementales avec lucidité, rigueur, compétence et efficacité.

Le projet est le fruit d'une approche stratégique réalisée en 2021 par le Conseil d'Administration de l'association.

Cette approche a pris en compte les orientations du Schéma Départemental 54 de l'enfance et de la famille, les analyses menées par l'Association Nationale des MECS (ANMECS) et ses partenaires et la prise en compte des avis du Conseil Economique Social et Environnemental.

3. LES OBJECTIFS 2022-2024

Les objectifs 2022-2024 sont les suivants :



3.1 Renforcer les échanges avec la nouvelle équipe du CD54 et faire reconnaître notre engagement et nos besoins.

Nous devons redéfinir :

- des relations de co-construction entre l'Association et le département avec sa nouvelle équipe en place depuis juillet 2021 ;
- réaffirmer notre volonté forte d'un vrai partenariat fondé sur des échanges constructifs amenant à un CPOM et donc à un engagement réciproque des parties.

3.2 Rechercher des compléments financiers en répondant notamment à des appels à projet et en sollicitant des dons.

Nous espérons pouvoir trouver des sources de financement en parallèle aux fonds publics. Il s'agit de rechercher toutes les sources potentielles de financements (legs, fondations, activités lucratives alimentant le fonds de dotation, ...), et mettre en place une organisation permettant de répondre à des appels à projets.

3.3 Saisir les opportunités d'expansion de notre offre de services.

Nous abandonnons le projet d'extension du LVA « la Galoche » car le coût des travaux nécessaires pour obtenir la reconnaissance en ERP 5^{ème} catégorie est trop conséquent. Nous exploitons actuellement d'autres pistes.

3.4 Développer la communication notamment externe avec nos partenaires, adhérents et la société civile.

Il s'agit de faire valoir l'image d'une association engagée dans les politiques publiques du territoire et de neutraliser l'image communément véhiculée dans la société d'une association de charité ou suggérant un sentiment de méfiance.

L'association « Les Amis de La Chaumière » ne se cantonne pas à son rôle d'association en charge de la gestion d'une institution. Elle se distingue aujourd'hui par son engagement aux côtés des autres acteurs dans l'action sociale du territoire.

Partenaire du Conseil Départemental, l'association poursuit son engagement dans la recherche de solutions innovantes pour améliorer le fonctionnement de son institution en mettant les compétences de ses administrateurs, au service de l'équipe des professionnels de l'institution.

Nous souhaitons :

- mieux faire connaître la Chaumière,
- appeler nos partenaires et la société civile à nous accompagner dans des démarches comme l'entraide aux devoirs, la mise en place de démarches culturelles et sportives
- solliciter des coopérations avec d'autres associations sur les territoires respectifs.

3.5 Développer notre réseau

Notre association est adhérente à la FEHAP (www.fehap.fr), à l'ANMECS au niveau national (www.anmecs.fr)



L'institution sollicite toutes les associations locales, sportives, culturelles, de loisirs, qui permettent à nos jeunes une inscription sociale la plus adaptée.

Les liens avec l'éducation nationale sont très importants en plus du suivi régulier de chaque enfant (rencontre pour échanges de pratiques, projets communs à mener, présentation de nos services) ; Nous favoriserons les groupes de travail ou d'échanges avec l'ASE, la police, la gendarmerie, les municipalités respectives.

Nous poursuivrons:

- notre participation aux réunions organisés par le CD 54 dont l'observatoire départemental.
- notre participation aux réunions thématiques inter-associatives, permettant une meilleure compréhension des problématiques existantes.
- L'accueil des étudiants de l'Institut Régional du Travail Social (IRTS) en leur proposant notre terrain de stage.
- notre veille sur toutes les thématiques en lien avec notre mission (colloques, formation continue...).
- la présentation du travail de notre institution dans la perspective de développer notre partenariat.

3.6 Pérenniser l'Association

L'association a engagé depuis plusieurs années des actions visant à pérenniser l'institution en s'inscrivant dans le concept de développement durable. Gouvernance et management clairement identifiés, promotion du professionnalisme, évolution culturelle, identification et amélioration continue des processus, innovation et capacité d'adaptation, stratégie, ont déjà fait l'objet d'un travail de fond.

A ce jour, il apparaît nécessaire de recruter des administrateurs motivés et disponibles, compétents notamment dans les domaines tels que la comptabilité, le droit et les techniques du bâtiment. L'objectif est de préparer les départs à venir pour mettre en place de nouveaux administrateurs et assurer la poursuite de la gouvernance.

3.7 Intensifier la démarche qualité

Nous devons généraliser la démarche d'amélioration continue auprès des équipes de terrain accompagnant les enfants.

Nous nous appuyons sur les règles édictées au Système de Management, notamment sur l'organisation des processus pour faire vivre la démarche d'amélioration continue.

Pour favoriser l'appropriation de la démarche d'amélioration continue auprès de toutes les équipes nous devons, par le biais d'une Gestion Electronique des Documents rénovée, permettre à tous les salariés d'accéder simplement et aisément au référentiel interne mis à jour en continu.

Il conviendra aussi de développer le contrôle de l'activité en réalisant les surveillances et les vérifications pour identifier les dysfonctionnements et les écarts entre ce qui est prévu et ce qui est réalisé pour améliorer en continu le fonctionnement de l'institution.

3.8 Poursuivre les projets engagés en 2021

L'association concentre ses efforts et ses partenariats sur la prise en charge, dès le plus jeune âge (3 ans) et dans les meilleures conditions, des enfants jusqu'à leur majorité. Un accompagnement adapté dans le respect du cadre défini par le magistrat est mise en œuvre. De plus l'Institution s'est dotée d'outils complémentaires et spécifiques comme :



3.8.1 La Plateforme de Soins Pluridisciplinaires (PSP).

Mise en place à titre expérimental en 2018, cette plateforme a été confirmée et autofinancée en 2020 suite aux premiers résultats très encourageants des prises en charges observées. Les enfants sont « bilantés » à leur arrivée puis suivis chaque semaine, au sein de la structure et en présence des équipes éducatives, par des professionnels (psychomotricien, psychologue, orthophoniste) encadrés par un psychiatre reconnu. Le traitement et l'accompagnement sont adaptés et réajustés en fonction de l'évolution du comportement de l'enfant. De surcroît, la PSP intègre les signifiants repérés et saisis par les éducateurs lors de séances Snoezelen.

3.8.2 La méthode Snoezelen dans les internats et le lieu de vie

Afin de mettre en œuvre l'approche Snoezelen, les personnels éducatifs ont été formés à cette méthode. Des espaces dédiés ont été aménagés spécifiquement dans les internats et lieu de vie.

Pour que l'approche Snoezelen entre dans la culture de l'établissement, l'appui sur un référentiel est nécessaire afin de donner une cohérence générale à la mise en œuvre de la méthode et développer un état d'esprit « Snoezelen », un positionnement d'écoute, d'observation et de proposition de stimulations sensorielles favorisant la réduction des tensions, la relaxation et le mieux-être des enfants. La formation du personnel éducatif doit être poursuivie et réactualisée (mise à jour) dans le but d'optimiser l'utilisation des moyens mis en place.

3.8.3 Développer le dispositif API (Appui Personnalisé Inventif)

Le dispositif **API** permet la rencontre entre un enfant et un adulte par le partage d'une passion commune. Le réseau API est basé sur des salariés bénévoles et volontaires. La direction de l'institution établit une convention. Ces bénévoles s'engagent à respecter la « Charte du bénévole API ». L'objectif de ce dispositif est de permettre, dans l'intérêt de l'enfant, des pauses dans le quotidien, des modèles d'identification, voire la création de liens d'attachement. Il s'agit de partager une activité pendant quelques heures, de manière régulière (sport, pêche, chant, activités manuelles, sorties à visée culturelle, etc.).

Des actions de promotion du dispositif seront déployées pour le développer et le faire connaître grâce au recueil de témoignages et retours d'expérience.

3.8.4 Poursuivre le développement du projet d'accompagnement de jeunes majeurs ayant quitté l'institution, le matérialiser par un référentiel.

Ce projet ambitieux, vise à faciliter l'insertion sociale des jeunes majeurs ayant quitté l'institution. Il consiste à mettre en place un dispositif d'accompagnement de jeunes adultes, en quête d'une aide dans leur recherche d'insertion sociale ou d'emploi. Il est aussi un cas concret du développement de solutions innovantes. Une étude réalisée en 2018 par La Chaumière montre l'intérêt de créer un tel dispositif.

Cet accompagnement est axé sur l'individualisation du suivi dans le cadre des démarches à effectuer, notamment auprès des personnes ou organismes compétents (en charge de la formation, de la recherche d'emploi, de l'accès au logement ...), d'entreprises prêtes à



accueillir un jeune. Il a l'avantage de permettre à un jeune quittant l'institution, de bénéficier d'une écoute, de temps d'échanges, par un réseau de bénévoles.

4. LES FEMMES ET LES HOMMES

Les acteurs clés sont les femmes et des hommes, constituant les membres bénévoles de l'association et le personnel salarié de l'institution. Ce sont eux, qui sont à même de conduire une démarche d'adaptation, d'innovation et d'amélioration continue. Ils sont la richesse de l'institution.

L'association « Les Amis de La Chaumière », qui compte environ 120 membres, envisage d'avoir 200 membres d'ici à trois ans. Le nombre d'adhérents ne fait l'objet d'aucune restriction. La démarche de communication vise à augmenter de façon significative le nombre d'adhérents qui sont des soutiens, des relais d'opinion et des acteurs pour accéder à la société civile.

Les membres du Conseil d'Administration sont choisis et cooptés conformément aux statuts de l'association. Au-delà de leur rôle d'administrateurs, ils interviennent, en fonction de leurs compétences, en appui à l'équipe dirigeante de l'institution.

L'institution La Chaumière nécessite à ce jour un effectif de 114 ETP (Equivalent Temps Plein) pour accompagner 126 jeunes répartis comme suit:

- 84 enfants (03/18 ans) en internat sur les deux sites de Vilcey-sur-Trey et Toul ;
- 28 (03/18 ans) en SEPAD ;
- 6 en LVA (10/18 ans) ;
- 8 jeunes majeurs en post-placement.

Deux maisons de la rencontre sont dédiées au travail avec la famille (médiation, hébergement possible).

Les salariés gèrent les activités au quotidien, 365 jours/365 et sont les acteurs opérationnels de la démarche d'amélioration continue.



ANNEXE 1 : Liste des membres du Conseil d'Administration

Liste des membres du Conseil d'Administration

Président : Dominique BLAISE

LE BUREAU - Membres élus :

Président	Monsieur	D. BLAISE
Vice-président	Madame	A. MAZZIA
Directeur	Monsieur	F. ROBERT
Secrétaire	Monsieur	P.CROSNIER
Trésorier	Monsieur	B. DISSER
Trésorier-adjoint	Monsieur	M.ROUSSEAU

LES RESPONSABLES DE COMMISSIONS

Inclusion urbaine	Madame	M.T. AST
Achats	Madame	A. MAZZIA
Travaux	Monsieur	B. DISSER

LES AUTRES MEMBRES :

Madame Aline BEL
Monsieur J.-Claude CALLOT
Madame M.-Laure EXBRAYAT
Madame Sandra INGOLT
Madame Ségolène LEMOINE
Monsieur Michel MANSION
Monsieur Michel ROUSSEL
Monsieur François ZUSATZ